



Section académique de RENNES

Site académique  
du SNUEP

<http://www.rennes.snuép.fr>



Enseignement Pro  
Bretagne 

*l'info sur la braise*

Septembre 2017

## J' la fonction publique ???

*Dans sa lettre de rentrée aux enseignant-e-s, le président Macron faisait part de toute la gratitude du peuple français pour le travail que nous faisons. Malheureusement, cette gratitude ne sera pas financière. Elle s'exprime par le gel du point d'indice, une augmentation de la CSG non compensée, le rétablissement de la journée de carence et la menace d'une remise en cause du calendrier des mesures PPCR. Les paroles se veulent gentilles mais les actes sont agressifs, c'est pourquoi la FSU organisera des actions en octobre pour exprimer « la colère, la lassitude et le ras-le-bol des fonctionnaires ».*

*Enseignant-e-s de lycées professionnels nous pouvons aussi nous étonner que dans la même lettre M. Macron nous félicite mais relie la rénovation de l'enseignement professionnel au développement de l'apprentissage. Ce credo du tout apprentissage est aussi celui de la région Bretagne qui semble parfois ignorer que les LP existent et que la carte des formations professionnelles doit s'appuyer sur l'enseignement professionnel public sous statut scolaire. L'absence de volonté pour développer certaines filières de Bac Pro et CAP dans les EPLE, conduit des jeunes à s'orienter par défaut, ou pire, à ne pas avoir d'affectation à la rentrée.*

*Le SNUEP-FSU participe activement aux groupes de travail organisés par la région et aux audiences que la FSU obtient auprès des autorités rectores et régionales, pour proposer des créations de CAP, Bac Pro ou BTS dans les lycées professionnels bretons. Le SNUEP-FSU continuera de se battre pour obtenir une amélioration de l'actuelle carte des formations.*

**10 octobre 🗨️ journée d'action de la Fonction Publique :  
grève et manifestations**

**Stage Carrière le 9 novembre : inscrivez-vous !**

**URGENT !**

## Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations :

### Où en sommes-nous ?

Le gouvernement précédent a inscrit le PPCR dans un calendrier qui, même s'il ne nous satisfait pas car trop lent, a le mérite d'être précis.

L'an dernier, les collègues ont pu voir sur leur fiche de paie un glissement de 4 pts d'indice des primes vers la rémunération de base. Si cela n'augmente pas le salaire des actifs, c'est un gain de plus pour les futurs retraités.

Cette année, au 1<sup>er</sup> septembre, une nouvelle grille est mise en place qui met plus d'équité dans le déroulement de la carrière de tous, même si deux paliers d'accélération d'un an sont encore prévus. Celle-ci prévoit une augmentation du nombre de points d'indices entre 2017 et 2020. Une nouvelle classe dite « exceptionnelle » sera créée.

La durée entre les échelons changeant, de nombreux collègues auront la surprise de voir ce 1<sup>er</sup> septembre leur échelon être modifié. Un tableau complet peut être consulté sur le [site](#) du SNUEP-FSU Bretagne (onglet « carrière et droits »). Pour les échelons de la classe normale, cela peut aboutir à accéder à l'échelon supérieur dès la rentrée. Les collègues à la hors-classe eux ... baisseront d'un échelon mais garderont leur indice avant un nouveau glissement primes-points au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En cas de doute sur le reclassement, les PLP et CPE doivent appeler la section académique du SNUEP-FSU pour vérification et intervention auprès du rectorat si nécessaire.

Un **stage** sur les carrières et les modalités d'évaluation se déroulera à **Rennes le 9 novembre**. Le dispositif entamé dans le PPCR y sera expliqué ; ce sera également l'occasion de répondre à toutes les questions concernant la carrière des PLP et CPE et d'échanger sur de nouvelles perspectives.

Les **demandes d'autorisation d'absence** sont à déposer auprès du chef d'établissement 30 jours avant le stage (en principe, car les chefs d'établissements acceptent quelquefois un délai plus court), donc **avant le 9 octobre**.

Ce stage est ouvert à l'ensemble des PLP, syndiqué-e-s ou non.

*Rappel : Les frais de transport des adhérent-e-s sont pris en charge par le SNUEP.*

## Elections des Conseils d'Administration



Comme chaque année au mois d'octobre, les personnels, qu'ils soient titulaires, non-titulaires ou stagiaires vont élire leurs représentants dans les conseils d'administration des lycées. La section académique invite ses adhérent-e-s et sympathisant-e-s à constituer des listes SNUEP-FSU ou FSU.

Il est important de vérifier si l'on figure bien sur la liste des votant-e-s qui sera affichée puis de voter et faire voter pour les listes FSU. En cas de prévision d'absence le jour du vote, il faut penser à retirer le matériel de vote au secrétariat de l'établissement.

**Le conseil d'administration doit être un lieu de proposition pour les personnels**, notamment sur l'évolution des formations proposées par les établissements. Il faut que les personnels persistent à proposer les ouvertures qu'ils pensent nécessaires et possibles. Il faut aussi que le SNUEP-FSU puisse s'en emparer et les défendre auprès de la Région et du Rectorat. Pour cela, **il est indispensable que ces propositions remontent le plus rapidement possible au secrétariat académique** (voir article p.3).

## **Plan d'évolution des formations:** **La FSU reçue à la Région et à la DAFPIC**

**L**a volonté du SNUEP-FSU est de ne pas subir les décisions de la région et du rectorat sur le plan d'évolution des formations et donc, au sein des délégations FSU, de défendre ses propres propositions.

Le 06 septembre se tenait une séance plénière du CREFOP\*. De nombreux intervenants (Région, MEDEF, représentants de l'État...) se sont enthousiasmés sur les bienfaits supposés de la formation en apprentissage. Le SNUEP, avec la FSU, a tenu à rappeler quelques vérités sur ce mode de formation (ruptures de contrats, coût, rareté des poursuites d'études...) et à relayer le choix de nombreuses familles de scolariser leurs enfants dans **des formations sous statut scolaire**. Redire ces vérités nous a permis de rappeler que la stratégie de développement des formations professionnelles ne pouvait pas se faire par le seul biais de l'apprentissage mais qu'il fallait d'abord **implanter de nouvelles filières en LP publics**.

Faisant suite à la séance plénière, le SNUEP-FSU Bretagne a échangé, lors d'une audience FSU avec Mme Georgette Bréard, vice-présidente du conseil régional, chargée de la formation professionnelle.

Avec la FSU, nous avons insisté sur l'absence de vision du rectorat quant au développement des formations professionnelles et sur **l'absence de dialogue dans les établissements**. Le besoin en ouverture de formations est reconnu par la vice-présidente et nous avons de nouveau insisté sur **l'intégration de sections professionnelles dans les lycées à construire ou à agrandir**.

Le 12 septembre, c'est avec M. Quenet, DAFPIC du rectorat de Rennes\* que le SNUEP-FSU a pu dialoguer. Nous avons partagé avec M. Quenet le constat qu'il manquait des places en seconde BAC PRO

dans certains bassins de l'académie (notamment dans le bassin rennais). Mais lorsqu'il déplore que pour les prochaines rentrées les demandes d'établissements sont insuffisantes pour couvrir les besoins, nous rappelons que face au discours des institutions "d'une fermeture pour une ouverture" la tentation est grande de ne plus proposer la création de nouvelles sections, et que le problème de places reste entier. Il est nécessaire que le rectorat et la région donnent une impulsion volontariste pour la création de nouvelles formations. Le SNUEP a insisté sur le fait que ces créations doivent se faire avec des moyens nouveaux. Il est en effet inenvisageable de fermer des filières dans des bassins où la démographie est moins dynamique pour les ouvrir ailleurs. Ce serait affaiblir l'offre de formation publique dans les territoires où, au contraire, le service public est trop souvent fragilisé.

**Le plan d'évolution des formations n'étant pas figé, le SNUEP-FSU Bretagne continuera à soutenir dans les établissements, en conseils d'administration, au rectorat et à la région, toutes les demandes d'ouvertures portées par les équipes pédagogiques.**

\* CREFOP : comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

\* DAFPIC : Délégué Académique à la Formation Initiale et Continue

## **Stagiaires : une rentrée précoce et pleine d'inconnu**

Cette année, les stagiaires sont rentrés dès le mardi 29 août. Le SNUEP, le SNES et le SNEP étaient là, comme à chaque rentrée, pour les accueillir et établir un premier contact.

Pour l'essentiel, les stagiaires PLP sont à 9h (approximativement) : sur 40 stagiaires issus du concours, 14 sont à 18h. Il faut aussi ajouter les stagiaires en renouvellement ou prolongation. De nombreux collègues étaient déjà contractuels et n'auront quasiment pas de formation. Le SNUEP-FSU dénonce cette situation qui prive des enseignants de ce qui semble indispensable pour un bon déroulé pédagogique. De plus, cela crée une inégalité entre les deux types de stagiaires.

Enfin, un nombre non négligeable de collègues reçus au concours PLP externe n'a pas été affecté dans l'académie de Rennes mais dans des académies parfois éloignées, malgré des situations personnelles ou familiales qui le nécessitaient.

## **Commissions paritaires**

Il est utile de rappeler les temps forts de l'année scolaire quant à la gestion de carrière de l'année scolaire 2017/2018. Le SNUEP-FSU précisera ces dates dès qu'il en aura connaissance.

**Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU** sont à votre écoute pour toutes questions concernant la carrière (mutation, notation, promotion). Des fiches syndicales sont mises à disposition sur le site académique du SNUEP ou auprès des responsables à chaque étape du calendrier.

### **Mutation** :

Un BO spécial « mouvement du personnel » paraît début Novembre et fixe les modalités pratiques du mouvement en particulier le calendrier des opérations de mutations. Le mouvement se déroule en 2 parties : le mouvement inter (de novembre, début de formulation des vœux, à mars, résultats d'affectation) puis le mouvement intra (d'avril à juin).

### **Évaluation** :

L'évaluation de la carrière des enseignants est loin de satisfaire le SNUEP-FSU. Avant la mise en place du PPCR il existait un groupe de travail qui permettait d'étudier les contestations de notation. Le SNUEP-FSU demande donc la création d'un groupe de travail pour défendre les collègues qui souhaiteraient contester leur évaluation suite aux changements induits par le PPCR car pour l'instant rien n'est prévu.

De même, comme il existe désormais 2 échelons « boost » de carrière, le 6<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup>, le SNUEP demande la tenue d'une commission paritaire pour pouvoir vérifier que l'équité entre les collègues est respectée.

### **Les rendez-vous de carrière** :

Ils suivent un calendrier précis : Vous êtes prévenus avant le début des vacances d'été de la programmation d'un RDV de carrière au cours de l'année. Ensuite, au plus tard un mois avant la date du rdv, vous connaissez la date de votre inspection et de(s) l'entretien(s). Vous recevrez alors un compte-rendu de RDV de carrière sous la forme d'appréciations et disposerez d'un délai de 3 semaines pour formuler vos observations. N'hésitez pas à contacter le syndicat !

## Adhésions

De nombreux collègues ont déjà renouvelé leur adhésion et le secrétariat académique les en remercie. Le bulletin pour l'année est disponible sur le site académique du SNUEP (voir p.1). Les tarifs restent inchangés par rapport à l'an passé si l'adhésion se fait avant le 30 septembre. Rappel : **66% de la cotisation est l'objet d'un crédit d'impôt.**

Merci d'envoyer le bulletin au local de Rennes (voir adresse en pied-de-page) plutôt qu'au SNUEP national pour que la section académique puisse prendre en compte plus rapidement l'adhésion ou la ré-adhésion.

## Fonctionnement du SNUEP académique

### Qui contacter ?

- le secrétariat académique, (Ronan Ouillic et Agnès Prudenzano),  
**14 rue Papu 35000 RENNES** [sa.rennes@snupe.fr](mailto:sa.rennes@snupe.fr)
- pour toutes questions de carrière (mutations, promotions, congés de formations, notation), contactez les commissaires paritaires (R.Ouillic, I.Baron, A.Prudenzano, M.Lourmière ) et les élus des Commissions consultatives paritaires des non-titulaires (A. Le Luel pour le SNUEP)
- pour les questions touchant à l'établissement contactez le secrétaire départemental (I.Baron pour le 22 ; A. Prudenzano pour le 29 ; F. Dréan pour le 35 et R. Ouillic pour le 56)
- pour les questions concernant les stagiaires, contactez Jean-Pierre Marzin

Le site SNUEP Bretagne est aussi à disposition pour diverses informations. On peut y trouver bien sûr l'EP Bretagne, l'organisation du SNUEP Bretagne, le bulletin d'adhésion, différents dossiers concernant la carrière ou les droits des PLP (titulaires comme non titulaires) mais aussi toute l'actualité syndicale régionale et des liens vers d'autres sites. À consulter régulièrement.

### Coordonnées :

Ronan Ouillic :	<a href="mailto:ronan.ouillic@snupe.fr">ronan.ouillic@snupe.fr</a>	06 88 31 50 59
Agnès Prudenzano :	<a href="mailto:agnes.prudenzano@gmail.com">agnes.prudenzano@gmail.com</a>	07 69 88 52 46
Isabelle Baron :	<a href="mailto:isa.baron@free.fr">isa.baron@free.fr</a>	06 81 80 31 56
Mathieu Lourmière :	<a href="mailto:mathieu.lourmiere@ac-rennes.fr">mathieu.lourmiere@ac-rennes.fr</a>	06 50 59 05 77
Anne Le Luel :	<a href="mailto:anne.le-luel@laposte.net">anne.le-luel@laposte.net</a>	06 99 71 07 89
Jean-Pierre Marzin :	<a href="mailto:jean-pierre.marzin@snupe.fr">jean-pierre.marzin@snupe.fr</a>	06 67 20 63 08

Pour l'enseignement professionnel  
**> Offensifs et engagés!**